



République Française  
Département de la Moselle

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-deux, le quinze décembre à dix-neuf heures, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

#### Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,  
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT,  
Maurice LORENTZ, Benoit STEINMETZ, David ROBINET,

MM. Denis NOUSSE, Philippe GAILLOT, Mme Maryse GROSSE, M. Bertrand ALESCH, Mme Christine ACKER, M. Hervé GROULT, Mme Mauricette NENNIG, MM. Hassan FADI, Bertrand MATHIEU, Alain REDINGE, MMES Marie-Josée THILL, Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, M. Régis HEIL, Mme Isabelle MAGGI, M. Hervé PATAT, Mme Marie-Odile KRIEGER, MM. Jerry PARPETTE, Didier PALLUCCA, Mme Patricia VEIDIG, MM. Yannick OLIGER, Joseph GHAMO, Joseph BAUER, Olivier KORMANN, Mme Brigitte DA COSTA, M. Joël IMMER, MMES Karine BERNARD, Christine KOHLER

|                                                            |   |                   |
|------------------------------------------------------------|---|-------------------|
| <u>Absents avec procuration :</u> Marie-Marthe DUTTA GUPTA | à | Michel HERGAT     |
| Guy KREMER                                                 | à | Maryse GROSSE     |
| Denis BAUR                                                 | à | Joseph GHAMO      |
| Mme. Bernard DORCHY                                        | à | Christine ACKER   |
| Yves LICHT                                                 | à | Marie-Josée THILL |
| Thierry MICHEL                                             | à | Rachel ZIROVNIK   |
| Evelyne DEROCHE                                            | à | Michel PAQUET     |
| Christelle MAZZOLINI                                       | à | Olivier KORMANN   |
| Valérie CARDET                                             | à | Karine BERNARD    |
| Serge RECH                                                 | à | Maurice LORENTZ   |

Absents, excusés : Eric GONAND, Michel SCHMITT, Alieth FEUVRIER, Marie-Pierre LAGARDE,  
Déborah LANGMAR,

Date de la convocation : 23 novembre 2022

Nombre de membres en exercice : 51  
Nombre de membres présents : 36  
Nombre de votants : 46

Secrétaire de séance : Bertrand ALESCH



#### **7. Objet : Fourniture d'électricité : Adhésion à la convention constitutive de groupement de commandes du Département de la Moselle et lancement d'une (des) consultation(s)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1414-3-II,



Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la Convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe en annexe,

Considérant que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence et que conformément aux articles L. 333-1 et L. 441-1 du Code de l'Energie, tous les consommateurs d'électricité et de gaz naturel peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques.

Considérant que la suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis au Code de la Commande Publique,

Considérant que le Département de la Moselle (coordonnateur) a mandaté son assistant Moselle Agence Technique (MATEC) pour créer un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité,

Ce groupement de commandes vise à maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et à en tirer le meilleur profit, par le regroupement des besoins de ses adhérents et une mise en concurrence optimisée des fournisseurs.

La Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur (Département de la Moselle) et le début de fourniture sera fixé au 1<sup>er</sup> Janvier 2024, pour la CCCE.

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 29 novembre 2022,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'autoriser l'adhésion de la CCCE au groupement de commandes coordonné par le Département de la Moselle, pour de la fourniture d'électricité à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024,
- d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d'électricité (jointe en annexe)
- d'autoriser le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d'électricité, ainsi que le formulaire d'adhésion,
- d'autoriser le lancement de la (des) consultation(s) et la passation des contrats correspondants, ainsi que la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats,
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres, les marchés subséquents, les annexes éventuelles, ainsi que toutes pièces s'y rapportant issus du groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et pour le compte des membres du groupement, sans distinction de procédures ou de montants,
- les dépenses inhérentes à la fourniture d'électricité seront inscrites au budget correspondant.

**Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité ces propositions.**

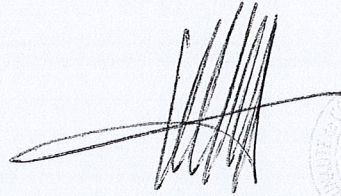
|               |    |
|---------------|----|
| Vote : Pour : | 46 |
| Abstention :  | 0  |
| Contre :      | 0  |



Fait à Cattenom, le 16 décembre 2022

Le Président,

Michel PAQUET



Certifiée exécutoire le : 21 DEC. 2022 Le Président

Publiée le : 21 DEC. 2022

Transmise à la Sous-Préfecture le : 21 DEC. 2022

